

Cité du Vatican, le 22 novembre 1950

M. L'Abbé Louis VACHET  
57, Avenue Foch  
LA GARENNE-COLOMBES P A R I S

M. l'Abbé,

Je suis contraint de vous prévenir que la Commission Pontificale Cinématographique ... nomen habet quod vivat ... mais s'elle n'est pas encore défunte, elle est inactive.

A' la suite d'une formidable opposition, qu'on a déchaînée de la part de l'O.C.I.C. et du C.C.C. italien on a décidé de réduire le rôle de la Commission à une haute surveillance dans le domaine de la cinématographie catholique. Je crains que cette surveillance sera si haute ... qu'elle deviendra stratosphérique et pour cela pratiquement inexistante!

Va sans dire que moi, qui défendais - en dépit de l'O.C.I.C. et du C.C.C. - la nécessité de travailler à contact des producteurs, j'ai été exonéré de ma charge (qui d'ailleurs m'avait donné bien plus de soucis que de satisfactions et nullement de bénéfices!) et à ma place a été appelé mgr. Galletto, qui est le Conseiller Ecclesiastique ... du C.C.C. italien. (Sumus in humanis!)

De la sort je ne sais pas si la Pontificale Commission pourra faire du travail en liaison avec vous et moi... je suis à present hors de combat.

Cependant, M. l'Abbé, je serai très heureux de Vous revoir et de Vous présenter en personne mes souhaits les plus cordiaux pour votre bon travail.

En N. S.